



## Dégradation partie commune par un locataire

Par **krint**, le **23/11/2014** à **12:31**

Bonjour,

Un membre du conseil syndical de notre copropriété a pris sur le fait un groupe de personne (dont un locataire) de la résidence en train de forcer l'ouverture de la porte des étages au-dessus et au-dessous de l'ascenseur qui était apparemment tombé en panne.

Les personnes dans l'ascenseur ont appelé le service 24/24 de l'entreprise qui est arrivée, mais entre temps les personnes ont réussi à sortir et à dégrader les portes.

Nous aurons prochainement des frais d'intervention de la société et des coûts de réparation supplémentaires.

Le CS peut-il, par LRAR demander au syndic d'adresser directement la facture de l'ascensoriste au locataire pour une prise en charge par SON assurance ?

merci d'avance pour votre éclairage.

Bien cdlt